

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1523

21 juillet 2007

### SOMMAIRE

Access Fund .....	73068	Lumawi SA .....	73067
Amas Fund .....	73076	Mansfeld Investment S.A. ....	73069
AXA SIM Flexible .....	73100	Marvillo S.à r.l. ....	73071
Beta International .....	73070	Marvillo S.à r.l. ....	73071
Beta Lux Selection .....	73069	NPB Sicav .....	73074
Bipielle Investment Fund .....	73082	Omega Fund .....	73101
Bonhom Luxembourg S.à r.l. ....	73062	Polclip Luxembourg S.A. ....	73072
BPI Global Investment Fund Management Company S.A. ....	73100	Privileged Investors .....	73073
Brokada .....	73060	Quadrex Group International S.A. ....	73103
C.B. International S.A. ....	73102	Real Estate Investor Fund 2 S.à r.l. ....	73092
Centre d'Isolation S.A. ....	73093	Red Bricks S.A. ....	73064
Cera Invest .....	73080	Red & White S.A. ....	73068
Chichicastenango Holding S.A. ....	73102	Romania Land Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	73087
Clariden Leu (Lux) .....	73076	SGS Finance (Luxembourg) S.A. ....	73082
Coin S.A. ....	73070	Sigma Fund .....	73075
Dodomar Immo S.A. ....	73068	Société Financière du Lemman No. II S.A. .....	73067
Dolcelino S.A. ....	73074	Software Investments S.A. ....	73095
EECF Adria S.à r.l. ....	73098	Specials Fund .....	73067
EECF Falcon S.à r.l. ....	73098	Stenfagel .....	73058
Flagstone Finance S.à r.l. ....	73075	Stenfagel .....	73058
Fortis Lux Prime Pension A Sepcav .....	73073	Talissa Holding S.A. ....	73064
Global Fund Selection Sicav .....	73077	Talissa Holding S.A. ....	73075
Gulf Capital Luxembourg S.A. ....	73083	Texas Refinery Corporation Intercontinen- tal S.A. ....	73087
Happy Hour S.A. ....	73069	The MC Russian Market Fund .....	73080
Icipu S.A. ....	73095	The Rehfeldt Group S.A. ....	73060
Idea Sicav 1 .....	73102	Tweedy, Browne Value Funds .....	73101
Immobilière Patrick Denter S.à r.l. ....	73062	Union Properties S.A. ....	73081
Immo-Royal Conseil S.A. ....	73074	Union Properties S.A. ....	73082
Innov Concept S.A. ....	73077	Vitruvius .....	73081
International Holding EVS .....	73092	Vontolla S.à r.l. ....	73060
International Railway Services .....	73098	Wellfleet Sicav .....	73081
KBC Frequent Click .....	73070	Windsor House (Lux) S.à r.l. ....	73076
Kohl & Partner S.A. ....	73103		
Lafko Sàrl .....	73058		

**Stenfagel, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 106.289.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2007069109/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03594. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Stenfagel, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 106.289.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2007069110/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03589. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Lafko Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 112.746.

In the year two thousand and seven, on the second of April.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Jean-Jacques Lafont, engineer, born in Brussels on August 4, 1959, with address at CH-1180 Rolle, 75, route de Genève, holder of all five hundred (500) shares (the Sole Partner), here represented by M<sup>e</sup> Christian Steinmetz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on April 2, 2007.

A copy of said proxy, having been signed *in variatur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, has requested the notary to state that:

- the appearing party is the Sole Partner of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of LAFKO S.à r.l., having its registered office at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 112.746, incorporated pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, dated December 8, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 544 on March 15, 2006 (the Company);

- the capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

- the Sole Partner of the Company has decided to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation;

- the Sole Partner of the Company has decided to appoint Mr. Olivier Lambotte, with address at 773, Chaussée de Waterloo, B-1180 Brussels, as liquidator; and

- the Sole Partner of the Company has decided to dispense the liquidator from drawing up a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the liquidator will have the broadest powers and particularly these set forth in articles 144 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to perform his duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

M. Jean-Jacques Lafont, ingénieur, né le 4 août 1959 à Bruxelles, avec adresse à CH-1164 Rolle, 75, route de Genève, propriétaire de toutes les cinq cents (500) parts sociales (l'Associé unique), ici représenté par M<sup>e</sup> Christian Steinmetz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- le comparant est l'Associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de LAFKO S.à r.l., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112746, constituée suivant acte de Maître Emile Schlessler, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 544 du 15 mars 2006 (la Société);

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

- l'Associé unique de la Société a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation;

- l'Associé unique de la Société a décidé de nommer comme liquidateur M. Olivier Lambotte, ayant son adresse au 773, Chaussée de Waterloo, B-1180 Bruxelles; et

- l'Associé unique de la Société a décidé de dispenser le liquidateur de préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et qu'il pourra se référer aux documents comptables, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus et particulièrement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur. Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des opérations ou actes spécifiques.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. Steinmetz, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2007. REM/2007/732. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007070851/5770/78.

(070076532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Vontolla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 108.063.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2007069111/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03579. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070074437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Brokada, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 116.224.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2007069112/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03576. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070074434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**The Rehfeldt Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 44.946.

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CENTURY INTERNATIONAL HOLDING S.A., constituée suivant acte du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg en date du 18 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 518 du 29 octobre 1993. Les statuts furent modifiés par acte du même en date du 30 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 824 du 30 mai 2002. Aucune modification des statuts n'a eu lieu depuis.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Joséphine Dossmann, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Hortense Huberty-Muller, employée privée, et Mademoiselle Anna Limosani, employée privée, les deux avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

I. Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste reste annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II. Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

III. Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1.- Modification de la dénomination sociale de la Société en THE REHFELDT GROUP SA et modification subséquente de l'article premier des statuts de la Société;

2.- Arrondissement du capital autorisé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) et renouvellement de la période de cinq ans de l'autorisation donné au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé; Modification subséquente du 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article cinq des statuts de la Société;

3.- Ajout d'un 2<sup>e</sup> paragraphe à l'article sept des statuts de la Société sur l'administration de la Société;

4.- Ajout au dernier alinéa du dernier paragraphe de l'article huit des statuts de la Société sur la manière d'engager la Société;

5.- Divers.

L'assemblée, après avoir délibéré des points à l'ordre du jour, a pris à l'unanimité, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société pour lui donner la teneur suivante: THE REHFELDT GROUP S.A.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> aura la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée THE REHFELDT GROUP S.A.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'arrondir le montant du capital autorisé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) alors qu'il était à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents (2.478.935,25 EUR).

Par conséquent, le deuxième paragraphe de l'article cinq des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. deuxième paragraphe.** Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Il est décidé par la même occasion de renouveler pour cinq ans à partir de la date de publication des nouveaux statuts coordonnés, l'autorisation donné au conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'ajouter un deuxième paragraphe à l'article sept des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 7. deuxième paragraphe.** Au cas où la Société ne connaîtra qu'un seul actionnaire, ladite Société pourra être administrée par un seul administrateur, actionnaire ou non, et aussi longtemps qu'elle ne connaîtra qu'un seul actionnaire sinon pour une période de six années. Le mandat est renouvelable.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de compléter par un ajout le dernier alinéa du dernier paragraphe de l'article huit des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 8. dernier paragraphe.** La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou par l'administrateur unique dans le cas où la Société ne connaît qu'un seul actionnaire.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de ce changement de statuts, s'élève à environ sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, M.-J. Dossmann, H. Huberty-Muller, A. Limosani, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 26 mars 2007, REM/2007/632. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007070869/5770/78.

(070076665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Bonhom Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.322.

Le bilan pour la période du 19 octobre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Référence de publication: 2007069114/6977/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04749. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Immobilière Patrick Denter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6412 Echternach, 1, Alferweiher.

R.C.S. Luxembourg B 128.558.

## STATUTS

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Patrick Denter, indépendant, demeurant à L-6412 Echternach, 1, Alferweiher.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles pour son propre compte, l'exploitation d'une agence immobilière internationale, l'administration de biens et le syndicat de copropriétés, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social, similaires ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de IMMOBILIERE PATRICK DENTER S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Echternach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Patrick Denter, indépendant, demeurant à L-6412 Echternach, 1, Alferweiher.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ neuf cents Euros (€ 900,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Denter, indépendant, demeurant à L-6412 Echternach, 1, Alferweiher.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-6412 Echternach, 1, Alferweiher.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Denter, H. Beck.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 juin 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007070873/201/95.

(070076285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Talissa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 74.086.

---

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007069125/1429/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03876. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Red Bricks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.568.

---

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société VALENTE HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Vashiotis Business Center, 1, Iakovou Tompazi street, CY-3107 Limassol, Chypre, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 26 avril 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RED BRICKS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) divisé en cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.



Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à six millions d'euros (EUR 6.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 27 avril 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 avril à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

#### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 mai 2007, REM/2007/967. — Reçu 1.600 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007070858/5770/148.

(070076332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Lumawi SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 51.097.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 21 mai 2007*

Transfert du siège social de la société de 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Fixation de l'adresse du siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007069142/1197/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06838. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Société Financière du Lemman No. II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 36.568.

—  
Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1991, publié au Mémorial Recueil C n ° 362 du 4 octobre 1991;  
Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 30 septembre 1991, par le même notaire, publiés au Mémorial Recueil Spécial n ° 135 du 9 avril 1992.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 mai 2007 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona survenu en date du 10 décembre 2006, Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona. Monsieur Didier Kirsch terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

*Pour la société SOCIETE FINANCIERE DU LEMAN No II S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007069161/687/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01310. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Specials Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.396.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 22 décembre 2006*

En date du 22 décembre 2006, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission, à compter du 19 décembre 2006, de M. Eric Ebermeyer, 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SPECIALS FUND*

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007069239/584/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Red & White S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 48.232.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 1994, publié au Mémorial Recueil Spécial C n ° 451 du 11 novembre 1994.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois sous seing privé, en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial Recueil C n ° 383 du 8 mars 2002.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 mai 2007 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona survenu en date du 10 décembre 2006, Monsieur Lionel Capioux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona. Monsieur Lionel Capioux terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Pour la société *RED & WHITE S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007069166/687/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Dodomar Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 34.857.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 mai 2007 à 14h*

L'assemblée a pris connaissance de la démission des administrateurs IMMOLYS et Marc Alain Jastrow et a nommé en remplacement jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008:

M. Michel Roger Van Looveren, administrateur de sociétés, demeurant Hoofstraat 63 B 2930 Braschaat

Mme Ann Van Turnhout, administrateur de société, demeurant Hofstraat 63 B 2930 Braschaat

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2007069213/560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02723. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Access Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.876.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mars 2007*

DELOITTE S.A. est réélu en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour un nouveau mandat d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Extrait certifié sincère et conforme  
Pour ACCESS FUND  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007069264/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01661. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Happy Hour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 1, rue Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 125.671.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 30 avril 2007*

L'Assemblée Générale accepte la démission du poste d'administrateur de Mademoiselle Oirda Bennoui demeurant à L-4344 Esch/Alzette, 7, rue Saint Vincent.

Signature.

Référence de publication: 2007069215/680/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02034. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Beta Lux Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.324.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2006*

En date du 19 avril 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reconduire les mandats d'Administrateurs de Messieurs José Luis Gandia Balaguer, José Bonafonte Magri et Jacques Bofferding pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg le 30 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BETA LUX SELECTION

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007069219/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04411. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Mansfeld Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 63.951.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 mai 2007*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Serge Libens, gestionnaire de fortune, demeurant 11, plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg;
- Monsieur Pierre Hippert, pharmacien, demeurant 23, Grand-rue, L-1616 Luxembourg;
- Monsieur Edmond Muller, industriel, demeurant Moulin de Kleinbettingen, L-8380 Kleinbettingen.

Suite au décès de Madame Margot Libens-Reiffers le 14 avril 2007, son mandat d'administrateur, Présidente du Conseil d'Administration et déléguée à la gestion journalière n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2007069298/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03726. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Beta International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.902.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2006*

En date du 19 avril 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reconduire les mandats d'Administrateurs de Messieurs José Luis Gandia Balaguer, Luis Badia Almirall, José Bonafonte Magri et Jacques Bofferding pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour BETA INTERNATIONAL  
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2007069222/584/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Coin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.303.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 9 mai 2007 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. et ceci jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l. 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Mamer, le 9 mai 2007.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.  
Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007069224/695/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**KBC Frequent Click, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.167.

—  
*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mars 2007*

Non renouvellement du mandat de M. Johan Daemen, 6 Waaistraat de son poste d'Administrateur.

Nomination de M. Dirk Van Liempt, 6 Waaistraat, B-3000 Leuven, au poste d'Administrateur.

Certifié sincère et conforme  
Pour KBC FREQUENT CLICK  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007069271/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01667. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Marvillo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.050.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 1<sup>er</sup> décembre 2006 que:

- M. Harvey Smalheiser, né à New-York (USA), le 6 janvier 1942, ayant son adresse professionnelle au 3150 139th Avenue SE, Bellevue, WA 98005, USA, est nommé gérant de la Société.

Le mandat du nouveau Gérant est d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007069230/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01729. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Marvillo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.050.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 17 avril 2007 que:

- M. Harvey Smalheiser, né à New York (U.S.A.), le 6 janvier 1942, ayant son adresse professionnelle au 3150 139th Avenue SE, Bellevue, WA 98005, USA, est nommé Gérant de catégorie A de la Société avec effet rétroactif au 29 décembre 2006.

Le mandat du Gérant est d'une durée illimitée.

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Michael Bruce Adler;
- Madame Frances Josephine Erskine;
- Monsieur Alan Burns;
- Monsieur Harvey Smalheiser;
- Monsieur Burke Fremont Norton.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Marcel Stephany;
- Monsieur Luc Sunnen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007069234/799/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Polclip Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.980.

L'an deux mille sept, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de POLCLIP LUXEMBOURG S.A. établie et ayant son siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43.980, constituée suivant acte André Schwachtgen de Luxembourg en date du 25 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 18011 de l'année 1993, modifiée suivant acte Paul Bettingen de Niederanven du 25 octobre 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 1775 du 13 décembre 2002, modifiée suivant acte Roger Arrensдорff de Mondorf-les-Bains du 12 avril 2005, publié au dit Mémorial C, numéro 905 du 16 septembre 2005, modifiée suivant acte Roger Arrensдорff de Mondorf-les-Bains du 10 février 2006, publié au dit Mémorial C, numéro 978 du 18 mai 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Esch, employé privé, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de Bertrange à Ettelbrück;
- Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 9 des statuts;
- Fixation de la nouvelle adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée. Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bertrange à Ettelbrück.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. deuxième alinéa.** Le siège social est Nétabli à Ettelbrück.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer également le premier alinéa de l'article 9 des statuts comme suit:

« **Art. 9. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de mai à seize heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»



*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Wallers, G. Esch, D. Reding, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, Relation: REM/2007/1229. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 juin 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007070916/218/60.

(070076416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Fortis Lux Prime Pension A Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.490.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 3 octobre 2006*

En date du 3 octobre 2006, le Conseil d'Administration a décidé:

- De nommer M. Carlo Thill, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg le 13 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS LUX PRIME PENSION A SEPCAV

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007069237/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Privileged Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.173.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 22 décembre 2006*

En date du 22 décembre 2006, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission, à compter du 19 décembre 2006, de M. Eric Ebermeyer, 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PRIVILEGED INVESTORS

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007069242/584/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Dolcelino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.103.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED

4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

Pour DOLCELINO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007069301/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Immo-Royal Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 29.447.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2006*

En date du 22 décembre 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De ré-élire en qualité d'administrateurs pour un terme d'un an venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007: Messieurs Pascal Massard, Henri Thyès, Etienne Planchard et Serge Hirsch.
- De ré-élire MAZARS en qualité de Commissaire aux comptes pour un mandat d'un an venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMO-ROYAL CONSEIL S.A.

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007069244/584/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070074766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**NPB Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.788.

*Auszug der Beschlüsse der Jahreshauptversammlung vom 13. April 2007*

Am 13. April 2007 hat die Jahreshauptversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Verlängerung der Mandate als Verwaltungsratsmitglieder von den Herren Fredy Schwab, Markus Ruffner, Romano Babini und Bruno Zürcher bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2008.

Verlängerung des Mandates von ERNST & YOUNG, Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2008.

Luxemburg, den 13. Mai 2007.  
Für gleichlautenden Auszug  
Für NPB SICAV  
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG  
Unterschriften

Référence de publication: 2007069245/584/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Talissa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 74.086.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007069410/1429/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03854. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Flagstone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.871.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 18 décembre 2006 que:

- FLAGSTONE REINSURANCE LIMITED ayant son siège social à Crawford House, 23, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, a transféré cinq cents parts sociales (500) à FLAGSTONE (GIBRALTAR) LIMITED, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007069258/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Sigma Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 50.828.

*Extraits des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 28 février 2007*

Il est décidé:

- de coopter Monsieur Francisco Clavería résidant à 17-8, Avenida de Burgos E-28036 Espagne en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Oscar Moreno résidant à 17-8, Avenida de Burgos E-28036 Espagne.
- que Monsieur Francisco Clavería terminera le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Francisco Clavería en remplacement de Monsieur Oscar Moreno.

Certifié conforme et sincère  
Pour SIGMA FUND  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007069260/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01648. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Windsor House (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 109.400,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.382.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 18 avril 2006*

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2007069310/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Amas Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.605.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mars 2007*

Messieurs Hans Niederer résidant professionnellement Bahnhofstrasse 13 CH-8001 Zurich, Coenraad Noyon et Farhad Tavakoli, résidant chacun professionnellement Place de la Fusterie 3bis, CH-1204 Genève 1 sont réélus en qualité d'Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

PricewaterhouseCoopers, Luxembourg est réélu en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour un mandat d'un an.

Certifié conforme et sincère  
Pour AMAS FUND  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007069262/526/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Clariden Leu (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.507.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 avril 2007*

- La démission de Messieurs Beat Wittmann résidant professionnellement à 26 Claridenstrasse, CH-8022 Zurich et de Fabrice Vallat résidant professionnellement à 26 Claridenstrasse, CH-8022 Zurich est acceptée.

- Messieurs Walter Gerig, résidant professionnellement à 26 Claridenstrasse, CH-8022 Zurich, Daniel Kornmann résidant professionnellement à 26 Claridenstrasse, CH-8022 Zurich, Rafik Fischer résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg et André Schmit résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus en tant qu'Administrateurs pour un nouveau terme d'un an.

- Le mandat de KPMG AUDIT en tant que Réviseur d'Entreprises agréé est confirmé à nouveau.

Certifié conforme et sincère  
Pour CLARIDEN LEU (LUX) SICAV  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007069266/526/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01680A. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

### **Global Fund Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.035.

*Auszug aus der Beschlußfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 3. April 2007 in Luxemburg*

- Die Herren Harald Wanke, Franz-Josef-Strasse 8-10, 6130 Schwaz, Österreich, Ruppert Ascher, Franz-Josef-Strasse 8-10, 6130 Schwaz, Österreich, André Schmit, boulevard Royal 43, 2955 Luxembourg, werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.
- Die Generalversammlung nimmt davon Kenntnis dass Herr Wiedemayr, Franz-Josef-Strasse 8-10, 6130 Schwaz, Österreich zum 3. April 2007 sein Amt als Verwaltungsmittglied niederlegt.
- Die Generalversammlung stimmt der Ernennung von Herrn Markus Lackner, Franz-Josef-Strasse 8-10, 6130 Schwaz, Österreich als Verwaltungsratsmitglied zu, unter Voraussetzung der Zustimmung durch die CSSF.
- Der Abschlussprüfer, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg wird für das neues Jahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug  
Für GLOBAL FUND SELECTION SICAV  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2007069269/526/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01675. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

### **Innov Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.566.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois H2I S.A., ayant son siège au 60, route de Luxembourg à L-5408 Bous, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.715.

ici représentée par Monsieur Daniel Ritz, administrateur de sociétés, demeurant à F-57330 Roussy-le-Bourg, 6, rue Centrale,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 mai 2007.

2. Monsieur Thierry Seneclauze, directeur de sociétés, demeurant F-07340 Andance, 13, Clos des Mariniers.

ici représentée par Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 mai 2007.

Les dites procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INNOV CONCEPT S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet principal:

- L'étude, la conception, la mise au point et la commercialisation de toutes technologies dans tous les domaines;
- L'étude et la mise en place de procédés d'industrialisation et de fabrication, dans tous les domaines;
- L'achat, la vente, l'import et l'export de toutes marchandises non réglementées;

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

## **Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

## **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V: Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jour du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra en 2008.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites comme suit:

1. H2I S.A., préqualifiée, sept cent cinquante actions . . . . .	750
2. Thierry Seneclauze, prénommé, deux cent cinquante actions . . . . .	<u>250</u>
Total: mille actions . . . . .	1.000

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents euros (1.600,-EUR).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant le 31 décembre 2011:
  - a) Monsieur Hocine Bettayed, administrateur de sociétés, né à Beni Menir (Algérie) le 22 mars 1954, demeurant à F-20077 Torcy, 31bis, rue de l'Orangerie.
  - b) Monsieur Thierry Seneclauze, directeur de sociétés, né le 25 décembre 1963 à St. Vallier, France, demeurant F-07340 Andance, 13, Clos des Mariniers.
  - c) Monsieur Daniel Ritz, directeur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> juillet 1959 à Hayange, France, demeurant F-57330 Roussy-le-Bourg, 6, rue Centrale.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant le 31 décembre 2011:  
La société FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich (R.C.S. Luxembourg B 111.495).

4. Le siège social de la société est fixé à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Ritz, F. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, LAC/2007/10076. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007070963/220/155.

(070076328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Cera Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 47.723.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mars 2006*

DELOITTE S.A. est réélu en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour un nouveau mandat d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour CERA INVEST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007069272/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01663. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070074438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**The MC Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.765.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 23 avril 2007*

- Messieurs Volker Hemprich résidant professionnellement à 2-4, place du Moulard, CH-1211 Genève, Andreas Walther résidant professionnellement à 47 Churerstrasse, CH-8808 Pfaeffikon, Gustav Stenbolt résidant professionnellement à 7, rue des Alpes, CH-1201 Genève, Yves Burrus résidant professionnellement à 7, rue des Alpes, CH-1201 Genève, André Schmit résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Walter Fetscherin résidant professionnellement à 7 Brunnenhofstrasse, CH-8057 Zurich, sont réélus en qualité d'Administrateur pour un nouveau mandat d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale de 2008.



- ERNST & YOUNG est élu comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un mandat d'un an à la place de PricewaterhouseCoopers

Extrait certifié sincère et conforme  
Pour THE MC RUSSIAN MARKET FUND  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007069274/526/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01683. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Union Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 73.108.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission que Monsieur Marcel Stephany, ayant son adresse professionnelle au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, a démissionné de son poste d'administrateur de la Société UNION PROPERTIES S.A. (R.C.S. Luxembourg B 73.108), avec effet immédiat au 9 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2007069331/6654/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Wellfleet Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.787.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 2007*

- Messieurs Rafik Fischer résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Serge D'Orazio résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg et André Schmit résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

- ERNST & YOUNG, Luxembourg, est réélu comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau mandat d'un an.

Extrait certifié sincère et conforme  
Pour WELLFLEET SICAV  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007069277/526/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01685. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Vitruvius, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.899.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 2007*

- Messieurs Alberto Foglia résidant professionnellement à 13 Via Preterio, CH-6901 Lugano, Raffaele Martinelli résidant professionnellement à 13 Via Preterio, CH-6901 Lugano, Carlo Maurizio Solaro Del Borgo résidant professionnellement à 13 Via Preterio, CH-6901 Lugano, Tiziano Brianza résidant professionnellement à 13 Via Preterio, CH-6901 Lugano et Serge D'Orazio résidant professionnellement à 43, bo

ulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus en tant qu'Administrateur pour l'année en cours.

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est réélu en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour l'année en cours.

Certifié sincère et conforme  
Pour VITRUVIUS  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007069278/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01688. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Union Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 73.108.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission du 25 mai 2007 que la société PARFINIDUS S.à r.l., ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 56.469), a démissionné de son poste de commissaire de la Société UNION PROPERTIES S.A. (R.C.S. Luxembourg B 73.108), avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2007069332/6654/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01430. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Bipielle Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 40.575.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mai 2007*

- Messieurs Mauro Roberto Zambelli résidant professionnellement à 42 Via Nassa, CH-6901 Lugano, André Schmit résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Serge D'Orazio résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg et Incoronato Sammarone résidant professionnellement à 42 Via Nassa, CH 6901 Lugano sont réélus comme Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

- KPMG AUDIT, Luxembourg, est réélu comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme  
Pour BIPIELLE INVESTMENT FUND  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007069281/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**SGS Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 24.205.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 mars 2007*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Jacques Vollenweider, expert comptable diplômé, demeurant au 73, route de Suisse, 1295 Mies, Suisse, Président

- Monsieur Heinz Bähni, employé, demeurant au 22, Kirchmattstr., 6312 Steinhausen, Suisse

- Monsieur Jean Hoss, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Kelvin Hayes, demeurant 25, Lot Les Noyers, F-74 800 Amancy, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069299/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03724. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

### **Gulf Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 128.569.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résident à Remich, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

DOMELS S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.715, dûment représentée par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, LL.M, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le dix-neuf avril 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination GULF CAPITAL LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces y inclus tous instruments de dette (obligations, obligations convertibles, obligations remboursables en actions, etc.) avec ou sans bons de souscription d'actions et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces avoirs.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut encore accorder des prêts à et acquérir (directement ou indirectement) des prêts existants dus par des sociétés faisant partie d'un même groupe.

La Société pourra contracter tous types de contrats, y inclus des contrats dérivés et notamment des contrats de swap en général et des contrats de total return swap en particulier. La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **B. Capital social - Actions**

**Art. 5.** La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 7.** Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus qu'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

### C. Assemblées générales des actionnaires

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 30 avril de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans les présentes.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

### D. Le conseil d'administration

**Art. 10.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires) lorsque la Société a plusieurs actionnaires. Si la Société est constituée par un seul

actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments, la durée de leur mandat et leur catégorie A ou B lorsqu'il y a plus d'un administrateur. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

**Art. 11.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considéré comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux directeurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur, agent, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique ou s'il y a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

#### **E. Surveillance de la société**

**Art. 15.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les réviseurs d'entreprises déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des réviseurs d'entreprises, qui ne peut excéder six ans. Le(s) réviseurs d'entreprises peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

#### **F. Exercice financier - Bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du gérant, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

#### **G. Liquidation**

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

#### **H. Modification des statuts**

**Art. 19.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et avec le consentement de tous les actionnaires.

#### **I. Dernière clause - Loi applicable**

**Art. 20.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

##### *Souscription et paiement*

L'intégralité des trente et un mille (31.000) actions a été souscrite par DOMELS S.à r.l, préqualifiée,

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

##### *Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit, et confirmant avoir été dûment convoquées ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le nombre de administrateurs est fixé à deux (2) et le nombre des réviseurs d'entreprises à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
  - a) Daniel Droesbeke, avec adresse à 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 11 mai 1961 à Senlis, France, comme administrateur de catégorie A;
  - b) Michel Raffoul, avec adresse à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, comme administrateur de catégorie B.

3. La société suivante a été nommée réviseur d'entreprises:

DELOITTE S.A., une société anonyme avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

5. Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007 ou à tout autre moment déterminé par l'assemblée générale des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 23 avril 2007, REM/2007/885. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 juin 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007070860/5770/225.

(070076369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Texas Refinery Corporation Intercontinental S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.762.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2007*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2007:

- Monsieur Adlai McMillan Pate III, demeurant à Fort Worth, Texas (Etats-Unis d'Amérique), Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur J. W. Hopkins, demeurant à Fort Worth, Texas (Etats-Unis d'Amérique);

- Mrs Susan G. Pate, demeurant à Aledo, Texas (Etats-Unis d'Amérique).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2007:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Georges Kioes n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069300/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Romania Land Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 128.562.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-third day of May.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr David Samuel Hammelburger, company director, born in Manchester (UK) on September 20, 1970, residing at 6th Floor, Cardinal House, 20, St Mary's Parsonage, Manchester M3 2LG (UK),

here represented by Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employee, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

by virtue of a proxy given on May 3rd, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which it has an direct or indirect interest any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation is anticipated to purchase direct interest in European properties, participate in equal or similar companies and to act as a platform for the pooling of various European property investments. Within these limits the corporation may carry out all business and tasks necessary or useful in order to fulfil this purpose.

In all the operations indicated here above, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name ROMANIA LAND HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty five euro (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.



The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2007.

#### *Subscription - Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:
  - Mrs Michelle Carvill, employee, born in Down on November 26, 1966, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;
  - Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employee, born in S-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur David Samuel Hammelburger, administrateur de société, né à Manchester (UK) le 20 septembre 1970, demeurant à 6th Floor, Cardinal House, 20, St Mary's Parsonage, Manchester M3 2LG (UK),

ici représentée par Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

agissant en vertu d'une procuration signée le 3 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui pourraient être utiles pour l'accomplissement de son objet.

La société est destinée à acheter des intérêts directs dans des propriétés européennes, à prendre des participations dans des sociétés similaires ou semblables et agir en tant que plate-forme pour la mise en commun de divers investissements européens. Dans ces limites, la société peut agir en vue de mettre en oeuvre et réaliser toutes les actions nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de son objet.

Dans toutes les opérations indiquées ci-dessus, ainsi que pour toutes ses activités, la société restera dans les limites prévues par la loi.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: ROMANIA LAND HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante précitée, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Décision de l'associée unique*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:
- Madame Michelle Carvill, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;
  - Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à S-Gravenhage (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Van Zeeland, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, LAC/2007/10070. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007070960/220/247.

(070076319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Real Estate Investor Fund 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.258.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés  
tenue au siège social à Luxembourg, le 18 avril 2007*

Les démissions de Messieurs Francesco Vizzari et Bart Zech de leurs postes de gérants de la société sont acceptées.

Monsieur Luca Castelli, entrepreneur, domicilié au 25, rue Kings Road, Londres, Grande-Bretagne, et Madame Aldijana Gagic, employée privée née à Belgrade, Serbie, le 17 mars 1985, résidente à 12, rue du Stade Nosbaum, L-3532 Dudelange (L) sont nommés nouveaux gérants de la société. Leur mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

REAL ESTATE INVESTOR FUND 2 S.à r.l.

E. Agrati

*Président du Conseil de Gérance*

Référence de publication: 2007069302/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01284. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070074727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**International Holding EVS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.900.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2007*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire à L-1528 Luxembourg, Président;

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire à L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007069305/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Centre d'Isolation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 67.863.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CENTRE D'ISOLATION S.A., ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, op den Drieschen,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 185 du 19 mars 1999

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 15 mars 2002 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1021 du 4 juillet 2002

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 67.863

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Anne Lauer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Nimax, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Kehlen.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Constat de la conversion du capital social de 2.500.000,- LUF en 61.973,38 EUR (cours de conversion officiel).  
2.- Augmentation du capital social à 62.000,- EUR par incorporation de réserves accumulées pour un montant total de 26,62 EUR et création d'un capital autorisé de 124.000,- EUR avec suppression le cas échéant du droit de souscription préférentiel.

3.- Modification de l'article 5 des statuts.

4.- Reformulation de l'objet social.

5.- Nomination d'un nouvel administrateur de la catégorie B.

6.- Modification du premier alinéa de l'article 7.

7.- Transfert du siège social vers L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

8.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent étant indiqué sur une liste de présence lesquels après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale constate la conversion du capital social de deux million cinq cent mille Francs Luxembourgeois (2.500.000,- LUF) en soixante et un mille neuf cent quarante-six virgule trente-huit euros (61.973,38 EUR) (cours de conversion officiel) et d'augmenter le capital social à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), moyennant versement en caisse d'un montant de vingt-six virgule soixante-deux euros (26,62 EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide avoir entendu le rapport motivé du Conseil d'Administration, prévu par l'article 32-3.5, de constituer un capital autorisé de cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) pour une durée de cinq ans à partir de ce jour.

En conséquence de ce qui précède l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est de soixante deux mille euros (62.000,- EUR) divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR), divisé en quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créance ou de toutes autres manières;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période expirant 5 (cinq) ans à partir du jour de la publication des présentes au Mémorial C.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa du présent article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura été mandatée à ces fins.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de reformuler l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objets:

- l'achat, la vente, l'étude, la conception la production et fourniture de tôlerie fine

- l'achat, la vente, l'étude, la conception la production et fourniture de tous les matériaux ayant trait à la construction, à l'isolation, au parachèvement, à l'étanchéité d'immeubles, à la toiture et à la fermeture des bâtiments.

- l'achat, la vente, l'étude, la conception la gestion et la mise en valeur de tous les biens meubles et immeubles,

- l'achat, la vente, l'étude, la conception la production fourniture, la production, la pose et fourniture de tous les systèmes de lutte contre l'incendie ainsi que l'étanchéité,

- l'exploitation d'une entreprise spéciale d'isolation en tous genres et vente et production de matériaux de construction,

- tous travaux de calorifugeage, d'isolation thermique, acoustique ou frigorifique, ainsi que des travaux d'étanchéité et de protection d'incendie. La conception de chapes flottantes, de façades et les travaux d'imperméabilisation.

En général elle pourra accomplir toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. Elle pourra aussi prendre des participations sous quelques formes que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi que accorder à ses actionnaires, tous concours, prêts, avances ou garanties, sous quelques formes que ce soit.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale nomme Monsieur Yves Kemp, physicien diplômé, né à Pétange, le 18 juin 1961, demeurant à L-4770 Pétange, 7, rue de la Paix, aux fonctions d'administrateur de catégorie B. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée ordinaire statuant sur l'exercice de 2012.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-8287 Kehlen, Zone Industrielle et en conséquence de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1<sup>ère</sup> phrase).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Kehlen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Lauer, M. Mayer, F. Nimax, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007. Relation: LAC/2007/6590. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 mai 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007070876/206/118.

(070076120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Icipu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 75.958.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 mai 2007*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le siège social de la société est sis au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*De la résolution prise par le Conseil d'Administration le 14 mai 2007*

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007069307/534/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01175. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070074732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Software Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.556.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) DALECREST LIMITED société privée de droit anglais, avec siège social à 5, Athol Street, Douglas, Isle of Man, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Isle of Man, sous le numéro 112593C, représentée par Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Douglas, le 27 avril 2007;

2) Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, représenté par Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg le 27 avril 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme et ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOFTWARE INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) divisé en 1.200 (mille deux cents) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.



La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de juin à 10.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

DALECREST LIMITED prénommée: . . . . .	1.199
Madame Romaine Scheifer-Gillen prénommée: . . . . .	1
Total: . . . . .	1.200

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent vingt mille euros (120.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille sept cents euros (2.700,- EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France) le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
  - b) Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, né à San Dona Di Piave (Italie) le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

c) Monsieur Georges Diederich, retraité, né à Esch-sur-Alzette le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5. Le siège social est fixé au L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparantes ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fernandes, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 7 mai 2007, REM/2007/1025. — Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007070854/5770/134.

(070076173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**International Railway Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 38.626.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 29 mai 2007*

Il résulte du procès-verbal que l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de renouveler le mandat des administrateurs en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2010, à savoir:

- Monsieur Radu Petre Marcovici, né le 13 mai 1963 à Bucarest (Roumanie), demeurant au 14, Cercelus Street, Bucarest 3 (Roumanie),

- Monsieur Victor Alexiu, né le 6 octobre 1956 à Bucarest (Roumanie), demeurant au 16, Ritmului Street (bloc 432, section B, appartement 43), Bucarest 2 (Roumanie),

- Monsieur Giorgio Barba Garcia, né le 24 janvier 1969 à Bellinzona (Suisse), demeurant au 10, via F. Zorzi, CH-6900 Lugano (Suisse).

Il résulte également de ce procès-verbal que l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de renouveler le mandat du commissaire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2010, à savoir:

- ERNST & YOUNG S.A., une société anonyme ayant son siège social au 7, Parc d'activité de Syrdall à L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n<sup>o</sup> B 47.771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007069314/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01700. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**EECF Adria S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EECF Falcon S.à r.l.)**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.946.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of May.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Luxembourg).

There appeared:

EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II, L.P., incorporated and existing under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Coutts House, Le Truchot, St Peter Port, Island of Guernsey, and registered with Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 56,

here represented by Mr. Cédric Raths, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II, L.P. is the sole shareholder of EECF FALCON, S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated pursuant to a notarial deed on the 7th April 2006, published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations* number 1297 on 5th July 2006 and amended by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 16th day of August 2006, published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations* number 1922 on 12th day of October 2006.

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolution:

#### *Resolution*

The sole shareholder of the Company decides to change the name of the Company into EECF ADRIA S.à r.l. and to amend article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name EECF ADRIA S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove capacities, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Luxembourg).

A comparu:

EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II, L.P., avec siège social à Coutts House, Le Truchot, St Peter Port, Ile de Guernsey, et enregistrée auprès du Registre de l'Île de Guernsey sous le numéro 56,

ici représentée par Monsieur Cédric Raths, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II, L.P., est l'associé unique de EECF FALCON, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 7 avril 2006, publié au *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations* numéro 1297 du 5 juillet 2006 et modifié par acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 16 août 2006 publié au *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations* numéro 1922 du 12 octobre 2006.

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'associé unique de la Société, décide de modifier la dénomination de la Société en EECF ADRIA S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination EECF ADRIA S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Raths, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, Relation: LAC/2007/7988. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007070877/202/80.

(070076436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**BPI Global Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.684.

Faisant suite à l'assemblée générale du 26 mars 2007, sont re-nommés administrateurs:

Manuel Maria Pimentel de Sousa e Meneses, Av. Casal Ribeiro, 59-9 P-1269-67 Lisboa (Portugal)

José Manuel Chaves da Veiga Sarmiento, Rua Braamcamp, 11-5, P-1269-67 Lisboa (Portugal)

Fernando Maria Costa Duarte Ulrich, Largo Jean Monnet, 1 P-1269-67 Lisboa (Portugal)

Antonio Rui de Faria Lélis, Rua Tenente Valadim, 284 P, Porto (Portugal)

João António Braga da Silva Pratas, 11, Rua Braamcamp 1249-050 Lisboa (Portugal)

António Luis Traça Borges de Assunção, 11, Rua Braamcamp 1249-050 Lisboa (Portugal)

Est nommée commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., Parc d'Administration, 7, Munsbach (Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007069317/1229/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**AXA SIM Flexible, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.208.

Faisant suite à l'assemblée générale du 18 mai 2007, sont re-nommés administrateurs:

Nathalie Boulefort-Fulconis, 100, Esplanade du Général De Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex - France

Jean-Benoit Naudin, 10, rue des Montscarrés 78000 Paris - France

Christian Rabeau, 49, avenue de la Motte Piquet 75015 Paris - France

Catherine Adibi, 13, avenue de la Motte Piquet 75015 Paris - France

Est nommé administrateur:

Pietro Ruggero Martorella, 24, via F Ili Bronzetti 20129 Milan - Italie

Est re-nommée réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1443 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

*Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2007069323/1229/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01155. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Omega Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 48.101.

Faisant suite à l'assemblée générale du 15 mai 2007 sont re-nommés administrateurs:

Jean-François Schock, 1789, Chaussée de Wavre B-1160 Bruxelles - Belgique

Michael Keppler, 350 West 57th Street NY 10019 New York - Etats-Unis

Marc P. Brown, 2, international place 02110 New York - Etats-Unis

Rüdiger Zeppenfeld, 59, Brienner Strasse 80333 Munich - Allemagne

Est renommée réviseur d'entreprise:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

*Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2007069326/1229/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Tweedy, Browne Value Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.751.

Faisant suite à l'assemblée générale du 13 février 2007, sont re-nommés administrateurs:

William H. Browne, Park Avenue 9th Floor, 350, NY-10022 New York (USA)

Kurt Gubler, Gartemstrasse 14, CH-8039 Zurich (Suisse)

Herbert Hart, Parc St-Roman 8058 no 7, 98000 Monte Carlo (Principauté de Monaco)

Est re-nommée réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG, Parc d'activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach (Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

*Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2007069328/1229/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**C.B. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R.C.S. Luxembourg B 57.108.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 25 mai 2007*

Monsieur Heitz Jean-Marc et Monsieur De Bernardi Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Mohammed Kara, expert comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Romaine Scheifer-Gillen démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Adrien Schaus démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

C.B. INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069330/545/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03712. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Chichicastenango Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 60.161.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 25 mai 2007*

Monsieur Heitz Jean-Marc, comptable, né le 28 septembre 1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Schaus Adrien démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

CHICHICASTENANGO HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069329/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03720. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Idea Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 39.814.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 13 avril 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants pour un terme de 1 (un) an:

- Monsieur Edoardo Tubia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Mauro Giubergia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

IDEA SICAV 1

E. Tubia / O. Piccinelli

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007069339/43/30.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00859. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Quadrex Group International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.935.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 23 mai 2007*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président à savoir la société MADAS S.à.r.l., représentée par son représentant permanent Monsieur Christian Francois. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

QUADREX GROUP INTERNATIONAL S.A.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

N. Thirion / C. Francois

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2007069341/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Kohl & Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 63.640.

—  
Im Jahre zweitausendsieben, den siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitze zu Niederaanven,

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft KOHL & PARTNER S.A. mit Sitz in L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 63.640, gegründet in der Rechtsform einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, vormals mit dem Amtssitz in Mersch, am 4. März 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 430 vom 15. Juni 1998. Die Satzungen wurden letztmalig abgeändert und die Gesellschaft in eine Aktiengesellschaft umgewandelt gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Edmond Schroeder am 22. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 385 vom 29. Mai 2000.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Sandra Schenk, Privatangestellte, wohnhaft in Heinsch (Belgien).

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Christina Schmit, Privatangestellte, wohnhaft in Roodt/Syre.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Robert Langmantel, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Frisange.

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1. Sitzverlegung von L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II, nach L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech und Änderung von Artikel 1, Absatz 2 der Satzungen.

2. Abänderung von Artikel 4, Absatz 8 der Satzungen.

3. Rücktritt eines Verwaltungsratsmitgliedes.

4. Neuwahl eines Verwaltungsratsmitgliedes.

5. Verschiedenes.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II, nach L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech, zu verlegen und dementsprechend Artikel 1, Absatz 2 der Satzungen wie folgt abzuändern:

« **Art. 1. Form, Bezeichnung, Sitz und Dauer (Absatz 2).** Sie unterliegt den Gesetzen vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn einschliesslich der Änderungsgesetze, sowie den gegenwärtigen Satzungen. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Grevenmacher. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.»

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, dass die Wahl des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Verwaltungsratsmitgliedes nicht mehr die vorherige Genehmigung der Generalversammlung benötigt und ändert dementsprechend Artikel 4, Absatz 8 der Satzungen wie folgt ab:

« **Art. 4. Verwaltung (Absatz 8).** Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren seiner Mitglieder Vollmacht zur täglichen Geschäftsführung übertragen.»

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung nimmt den Rücktritt des Herrn Christoph Schütz als Verwaltungsratsmitglied an und erteilt ihm Entlast für die Ausübung seines Mandats.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt Frau Manuela Görgen, Kauffrau, geboren in Traben-Trarbach (Deutschland), am 22. Juni 1975, wohnhaft in D-54536 Körv, Viehbachstrasse 10 (Deutschland), als neues Verwaltungsratsmitglied in Fortführung des Mandats des ausgeschiedenen Herrn Christoph Schütz, welches mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 endet.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch die Vorsitzende geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendzweihundert Euro (€ 1.200,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Schenk, C. Schmit, R. Langmantel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007. Relation: LAC/2007/7795. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Juni 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007070878/202/68.

(070076443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.